



RENSEIGNEMENTS :

COLLEGE FEUCHERES

3 Avenue Feuchères

30 000 NÎMES

☎ : 04 66 67 31 22

Ce.0300945p@ac-montpellier.fr

CONSERVATOIRE

2 rue de la Prévôté 30000 Nîmes

Sylvie ROUX : Conseillère aux études CHAM

Tel : 04 66 76 71 59 ou 04 66 76 74 42

Sylvie.roux@ville-nimes.fr

INSCRIPTIONS :

Un **DOSSIER DE PRE-INSCRIPTION** aux tests est disponible

- Sur le site internet : www.ville-nimes.fr/culture.conservatoire
- Sur le site du collège Feuchères

Une version papier est disponible au secrétariat du conservatoire

CE DOSSIER EST A REMETTRE AU CONSERVATOIRE

AU PLUS TARD LE 23 MARS 2020

Une convocation pour le test d'admission sera envoyée par mail

- ➔ Dans le dossier de pré-inscription une **fiche d'évaluation (document Education Nationale)** est à remplir par l'école et à **remettre impérativement au collège.**

LE TEST SE DEROULERA LE MARDI 5 MAI 2020

INFORMATIONS SUR LES DEMARCHES D'INSCRIPTION AU COLLEGE :

A l'issue de la commission mixte Conservatoire/Education Nationale, si votre enfant est sélectionné en classe CHAM, il sera affecté en dérogation par l'Inspecteur d'Académie. Vous recevrez une notification d'affectation avec laquelle vous viendrez inscrire votre enfant au collège Feuchères (en juin).

Classes à Horaires Aménagés

Épanouissement
personnel

Ouverture
artistique
et
culturelle

Connaissance
de soi au
travers
d'une

Expression
artistique



3, avenue Feuchères
BP 40 082
30 009 NÎMES cedex 4

☎ : 04 66 67 31 22
☎ : 04 66 67 00 47
Ce.0300945p@ac-montpellier.fr

Qu'est-ce qu'une classe musicale à horaires aménagés ?

Conservatoire de Musique,

Art dramatique
évolute
double cursus implique un suivi permanent des deux structures



Nîmes

(collège et conservatoire), une vigilance et un soutien constant des parents.

C'est un dispositif permettant aux enfants de développer des capacités musicales affirmées dont les prolongements attendus sont la pratique amateur ou professionnelle. A l'issue de la classe de troisième, les élèves de CHAM auront accès à toutes les filières de l'enseignement général, technique et professionnel.

Comment fonctionnent –elles ?

Dans le cadre des heures d'ouverture de l'école ou du collège, les enfants bénéficient de l'enseignement des professeurs du conservatoire de formation musicale et d'instrument. Leur emploi du temps au collège est donc libéré le mardi après-midi et pour les 6ème le mercredi à 11h.



CLASSE	COLLEGE	CONSERVATOIRE
6EME	2h éducation musicale 1h chorale	1h30 à 2h Formation musicale* 30 mn à 1h instrument*
5EME	2h éducation musicale 1h chorale	1h30 à 2h Formation musicale* 30 mn à 1h instrument*
4EME	2h éducation musicale	1h30 à 2h Formation musicale* 30 mn à 1h instrument * 45 mn Ensemble Instrumentale CHAM**
3EME	2h éducation musicale	1h30 à 2h Formation musicale 30 mn à 1h instrument 45 mn Ensemble Instrumentale CHAM **



Au collège : Des projets pluridisciplinaires se font avec l'ensemble de l'équipe pédagogique du collège donnant lieu à des productions artistiques. Il y a régulièrement des sorties (répétitions de l'orchestre de Montpellier ou de Nîmes, visite des coulisses de l'opéra, représentations au

*Selon le niveau de l'élève

**cours du conservatoire dispensé au collège

théâtre de Nîmes, carrières de lumière, ateliers ou concerts pédagogiques proposés par le conservatoire...) qui enrichissent leur cursus et qui permettent aux élèves de faire connaissance avec l'ensemble des métiers du spectacle.

Au Conservatoire : l'élève suivra un **cursus à dominante instrumentale** dans le temps scolaire : pour les 4^e et les 3^e font partie d'un ensemble Instrumental spécifique aux CHAM, dirigé par un professeur du Conservatoire **. L'élève en fonction de l'instrument pratiqué (ou pour les élèves ayant choisi le cursus voix comme dominante instrumentale), participera aux orchestres ou ateliers de musique de chambre hors temps scolaire CHAM.

Les élèves participent à tous les projets artistiques du Conservatoire ainsi que ceux réalisés en partenariat avec le collège.

Evaluation : Comme tout enseignement, la pratique musicale est évaluée et intégrée aux évaluations du collège sur une rubrique spécifique sur le bulletin.



Déroulement des tests d'admission : Après le dépôt du dossier, une convocation sera envoyée par mail afin de définir précisément l'horaire de convocation. Les tests comportent :

- un entretien sur la motivation de l'élève et de la famille
- pour les élèves non débutants et venant d'un autre établissement d'enseignement artistique, il y aura un test de formation musicale et d'instrument. Le jury est constitué du Directeur du Conservatoire, de la Conseillère aux études en charge des classes CHAM, enseignants du Conservatoire.

La décision d'affectation relève de la seule autorité du Directeur des services départementaux (DSDEN) qui réunit à titre consultatif une commission spécifique.